

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2025 A 19H**  
**SALLE COMMUNE A LA MAIRIE DE COURMANGOUX - 01370**

L'an deux mille vingt-cinq à 19 h 00 le vingt-quatre du mois de juillet, le conseil municipal de la Commune de COURMANGOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MORNAY Mireille, Maire.

Dates de convocation et d'affichage : 18 juillet 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de procuration : 0

Membres présents : 9

Mireille MORNAY – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON – Thierry DUFOUR – Sébastien RIONDY – Laurent DONGUY – Alain VARVAT – Cécile CHOSSAT

Membres excusés 3 : Sùnniva BOURSIER, Christophe KLINGER, Denis VOGRIG,

Membres Absents :

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien CHORRIER-COLLET

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 juin 2025
2. Approbation de l'avenant à la convention de fortage avec les Carrières de Roissiat
3. Avis sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) de Grand Bourg Agglomération.
4. Demande de contribution de la commune de Marboz pour participation aux frais du centre de loisirs
5. Décisions du Maire
6. Compte-rendu du travail des syndicats et des commissions
7. Informations et questions diverses.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 06 juin 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIB 2507 2426 Avenant à la convention de fortage carrière de Roissiat**

Madame le Maire rappelle la délibération (n°25060625) prise lors du conseil municipal précédent et portant sur l'autorisation de signature de l'avenant au contrat de fortage avec la carrière de Roissiat. Elle explique qu'une parcelle a été oubliée, il s'agit de la parcelle A187 d'une surface totale de 1269m<sup>2</sup> dont 430m<sup>2</sup> concernés par la convention de fortage.

D'autre part, après vérification, il s'est avéré que la surface exploitée de certaines parcelles étaient erronées. Le reste de la convention de fortage est inchangé.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,**

ACCEPTE l'ajout de la parcelle A 187 d'une surface de 1269m<sup>2</sup> (12ares69ca), pour une surface exploitée par la carrière de Roissiat de 430m<sup>2</sup> (4ares30ca).

Approuve la modification des surfaces exploitées de certaines parcelles

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

**DELIB 2507 2427 Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCoT-AEC) de Grand Bourg Agglomération**

Madame le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué dans de nombreuses réunions communautaires, et que la délibération complète a été jointe à l'ordre du jour de cette réunion de conseil municipal. Il s'agit de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, renommé « SCoT Valant PCAET Grand Bourg Agglomération ».

Cette révision vise à intégrer les transitions écologique et énergétique, réduire l'étalement urbain, préserver les ressources naturelles, et répondre aux besoins en logement, mobilité, et développement économique. Structuré autour de quatre axes (dynamisme territorial, sobriété, solidarité, qualité environnementale), le projet s'appuie sur une concertation étendue avec élus, partenaires, et habitants.

Près de 200 élus et 150 habitants ont contribué via réunions publiques, ateliers, et séminaires. Les documents clés incluent le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), et un programme d'actions.

Le Conseil communautaire a approuvé le projet avec 94 voix pour, 1 contre, et 3 abstentions. Le Président est chargé de transmettre le projet aux communes pour avis, organiser une enquête publique, et afficher la délibération pendant un mois.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,**

Donne un avis favorable au projet de SCoT-AEC.

## **DELIB 2507 2428 Demande de contribution de la commune de Marboz pour une participation aux frais du Centre de Loisirs**

Madame le Maire expose la demande de la commune de Marboz de participer aux frais de leur centre de loisirs pour 2024 au prorata des enfants inscrits de Courmangoux, soit 51 inscriptions les mercredis (357.59 €) et 28 inscriptions pour les vacances (390.70 €) qui correspondent à 2 enfants.

La participation demandée est de 40% de la somme restant à charge de la commune, régularisée par une convention entre communes.

CONSIDERANT qu'une participation de 50 € par enfant et par an est versée au Centre de Loisirs de Val Revermont, commune de rattachement scolaire

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

DECIDE d'une contribution à hauteur de 50 € par enfant et par an,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette contribution

### **Décisions du Maire**

Devis signé avec l'Entreprise Proludic pour nacelle grise de l'aire de jeux de Roissiat : 655,58 € TTC.

Devis signé avec l'AGLCA pour un forfait de suivi de 3h du site Internet : 252 € TTC

Devis signé avec François Collet Artisan Relieur pour les registres d'état civil : 282.60 € TTC

Devis signé avec Bertrand Funéraires pour la reprise de 8 concessions avec 11 exhumations : 7 584 € TTC.

### **Compte-rendu des commissions et syndicats :**

Aire de jeux intergénérationnelle Roissiat :

Finalisation des travaux : reste la pose de la ganivelle et des portillons, la finition de l'abri

- Chantier participatif :

- Jeudi 7 août à 18h : correction des talus (côté chemin) + mise en place du broyat sur les talus et dans l'accès secondaire
- Samedi 18 octobre matin : préparation terrain pour plantations
- Samedi 22 novembre matin : plantations

Commission bâtiment :

Eglise : Des devis de réfection de la toiture de l'église ont été demandés à diverses entreprises. Une délibération sera prise au prochain conseil pour les demandes de subvention.

Commission Voirie :

- Demande d'un administré de poser des bordures dans le 2<sup>ème</sup> virage chemin des Bressans pour faire ralentir la vitesse
- Une remarque pour la vitesse considérée comme excessive Chemin du Pelon à La Courbatière.

Le radar pédagogique sera mis en place sur ces deux sites.

La commission voirie étudiera le cas échéant les actions pour 2026.

Commission développement durable et cadre de vie :

- Suivi énergétique des bâtiments communaux par ALEC01 pour 2024

### **Informations et questions diverses**

Fin de réunion à 20h30.

Prochaine réunion : vendredi 26 septembre à 19h, dans la salle commune de la mairie de Courmangoux.

### **Rappel des délibérations prises le 24 juillet 2025 :**

DELIB 2507 2426 Avenant à la convention de forage carrière de Roissiat

DELIB 2507 2427 Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat (SCOT-AEC) de Grand Bourg Agglomération

DELIB 2507 2428 Demande de contribution de la commune de Marboz pour une participation aux frais du Centre de Loisirs.

|                                     |  |                                             |  |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------------|--|
| Madame le Maire,<br>MORNAY Mireille |  | Le secrétaire,<br>Sébastien CHORRIER-COLLET |  |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------------|--|